EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°23/2020

L'an deux mille vingt et le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LATOUR BAS ELNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 3 JUIN 2020

<u>Présents</u>: M BONNEAU François, M LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M CAMALY Julien, M COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M DECROCK Frédéric, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M DELANNE Claude, M FILELLA Davis, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M PENEL Franck, M ROGE Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRE Patricia, Mme Eva SOUBIELLE

Secrétaire de séance: M. Jean-Louis BERTRAN DE BALANDA

Objet : Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose :

Dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus (seuil fixe par l'art. L 2121-8 du CGCT modifie à compter du 1er mars 2020 par la loi Notre du 9 aout 2015) doivent adopter leur règlement intérieur.

Monsieur le maire informe que ce règlement intérieur ne doit comporter que des mesures concernant le fonctionnement interne du conseil et que ces mesures ne doivent pas porter atteinte aux dispositions législatives et réglementaires régissant le fonctionnement interne du conseil.

Monsieur le Maire donne lecture du document « Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la commune de Latour-Bas-Elne » comprenant 33 articles et ayant pour objet de fixer les mesures concernant le fonctionnement interne du conseil municipal de la commune de Latour-Bas-Elne dans le respect des dispositions réglementaires applicables

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de se prononcer

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

- Après avoir entendu l'exposé et après examen du document déposé sur la table de l'Assemblée,
- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,
- ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal de Latour-Bas-Elne tel qu'annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire François BONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de Sa transmission en Préfecture Sa notification Sa publication Le 10 JUIN 2020